

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 20 septembre 2023****OBJET :****5/ FINANCES****5.2/ Remboursements anticipés d'emprunts****Délibération n° 2023 055 BUR**

**Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.**

**Sont présents :**

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

**Ont donné un pouvoir :**

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,

**Assistent en outre à la réunion :**

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

[www.hamaris.fr](http://www.hamaris.fr)

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Nous vous proposons un remboursement anticipé partiel de 28 274.75€ concernant 2 ventes.

Les intérêts courus non échus et les éventuelles pénalités ne sont pas compris dans ces montants.


Les remboursements seront réalisés lorsque la vente sera effective.

**Pièce jointe en annexe** : détail des remboursements anticipés d'emprunts.

\*\*\*\*\*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :**

- à rembourser partiellement par anticipation les contrats de prêts détaillés en annexe, avec les intérêts courus non échus en sus,
- à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières à ce sujet
- à régler les dépenses afférentes.

<b>RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ</b>
<b>Chaumont, le 20 septembre 2023</b>  <b>Le Président</b> <b>Bertrand OLLIVIER</b>